



Quadra-Études

45 rue de Lyon
Paris 12^{ème}



13 rue Pierre Bernardaud
87100 Limoges



1 Cours de Verdun-Gensoul
Lyon 2^{ème}

Laurent Pouquet, Ruben el Fasci (Quadra-études), Nathan Miclo, Alix de Saint-Albin (Pluricité), Christophe Lepetit (CDES)

Rapport Emploi-Formation de la branche du Sport

Édition 2024

Avec le soutien de



Observatoire des Métiers du Sport

7 octobre 2024

Sommaire

Avant-propos	4
I. Volet économique	5
1. Le périmètre de la branche du sport.....	7
▶ Les établissements de la branche du sport : deux-tiers de clubs de sports	7
2. Les établissements de la branche du sport	8
▶ Les établissements de la branche du sport	8
▶ La diversité des types d'établissements	9
▶ La démographie d'entreprises.....	11
3. Les performances économiques et financières	13
▶ Le renforcement progressif du secteur marchand	13
▶ Les budgets de fonctionnement des structures de la branche du sport	16
▶ Les différentes sources de financement des structures sportives	16
▶ La localisation des établissements de la branche du sport	18
II. Volet social	20
1. L'estimation des effectifs salariés de la branche du sport	22
▶ Définitions, point méthodologique et matériaux mobilisés	22
▶ Les effectifs salariés.....	23
▶ Les autoentrepreneurs et les travailleurs indépendants	26
2. Les caractéristiques des salariés de la branche	31
▶ Répartition géographique des salariés	31
▶ Age et ancienneté	34
▶ La nomenclature des métiers de la branche du sport.....	37
▶ Focus seniors	39
▶ Le temps partiel.....	47
▶ Le travail atypique	51
▶ L'alternance	53
3. Les flux d'emploi	56
▶ Les entrants	56
▶ Les sortants.....	59
4. Les rémunérations des salariés.....	62
▶ Le niveau de rémunération pratiqué dans la branche en 2021 selon la statistique publique	62
▶ Une forte hétérogénéité des niveaux de salaire dans la branche à partir des résultats de l'enquête.....	63
▶ Salaire mensuel et primes	64
▶ Les salariés en faible temps partiel sont rémunérés 458 € brut par mois en moyenne.....	71
▶ Rémunérations annuelles.....	72
5. Pluriactivité	73
6. Les évolutions	78
7. Les enjeux des salariés de la branche du sport.....	79

III. Volet santé et protection sociale	81
IV. Formation professionnelle	89
1. Les structures formatrices.....	90
2. Les salariés formés	92
3. Types de formation	94
V. Égalité professionnelle	98
1. Féminisation des effectifs.....	100
2. Profils et conditions d’emploi comparées.....	105
3. Rémunérations comparées.....	113
VI. Annexes	117
1. Annexe : Fiche technique de l’enquête	117
2. Annexe : Le périmètre du sport professionnel	118
▶ Précisions générales concernant le sport professionnel	118
▶ L’économie du sport professionnel	119
▶ L’emploi dans le sport professionnel.....	120
▶ Les risques rencontrés dans le sport professionnel	123

Avant-propos

Ce document constitue le support de présentation de l'étude Emploi-Formation réalisée en juin 2024 la demande de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) de la branche du sport et l'Afdas, par les cabinets Quadrat-études, Pluricité et le CDES. Les résultats font écho au Rapport de la branche professionnelle du sport réalisé en avril 2018.

Les résultats présentés dans ce rapport sont issus d'analyses menées à partir de la compilation de différents matériaux :

- Une exploitation approfondie des données de l'appareil de la statistique publique (Acos, Insee, Urssaf, Dares...). Ces sources constituent le matériau principal pour cette étude en dépit des limites rencontrées en cours de traitement (déclinaison des statistiques ne permettant pas toujours de cerner certaines spécificités de la branche du sport¹) pour cette édition.
- Les éléments collectés dans une enquête spécifique constituée de deux volets, un premier sur 1 425 structures de la branche du sport, le second auprès de 1 830 salariés de la branche ou personnels assimilés. L'exploitation des réponses à l'enquête permet de disposer d'éléments complémentaires à la statistique publique. Toutefois, compte tenu de la grande variété des situations rencontrées dans la branche, tant pour ce qui concerne les structures employeurs que les salariés, certains résultats seront affinés lors des futures vagues d'interrogation prévues dans ce programme d'étude.
- La mobilisation du matériau collecté lors d'une trentaine d'entretiens semi-directifs menés spécifiquement pour cette étude, auprès des membres des instances représentatives des employeurs, des représentants des salariés, ainsi que de différents types de structures de la branche (clubs associatifs, clubs de sport professionnel, structures de loisirs marchands, exploitants d'enceintes sportives, organismes publics...).
- Les contributions des membres de l'Observatoire des Métiers du sport au cours de plusieurs réunions techniques.

Le rapport compile les principaux résultats obtenus sur les 5 volets prévus dans le cahier des charges de l'étude : économique, social, santé et protection sociale, formation professionnelle et égalité professionnelle.

¹ Notamment sur la diversité des contrats existants dans la branche du sport (les CDD-Spécifiques et les CDI-Intermittent).

I. Volet économique

Synthèse du volet économique

Entre 2011 et 2021, le nombre de structures rattachées à la convention collective nationale du sport a doublé

Le nombre d'établissements employeurs rattachés à la convention collective nationale du sport était estimé à 34 320 pour l'année 2021 par le ministère du travail (Dares), soit une progression de +113% par rapport à 2011 (ce chiffre inclut les structures appliquant des accords de discipline, qui appliquent la CCNS). Plusieurs tendances complémentaires ont porté cette dynamique : la forte diffusion et diversification des pratiques sportives dans la population française (source de hausse de l'activité économique dans le secteur), la création de nouvelles associations et, à la marge, le rattachement d'un certain nombre de structures à la branche suite, notamment, à l'avenant n°37bis du 6 novembre 2009 portant modification du champ d'application de la convention.

Les structures sont majoritairement des clubs de sports de statut associatif

Comme les autres branches professionnelles essentiellement composées d'associations, les structures de la branche du sport sont soumises à d'importantes évolutions, sous l'effet conjugué de la mutation de la demande sportive et de la fragilisation de l'équilibre financier de certaines associations. Ces évolutions se traduisent par la hausse du nombre de structures marchandes, qui est constatée dans l'ensemble des activités sportives, récréatives et de loisir : dans ce champ, la part des structures marchandes est passée de 18% en 1998 à 30% en 2021. Au sein de la branche, 24% des structures sont des structures marchandes en 2021.

Les budgets des structures de la branche sont fortement hétérogènes

La branche du sport est majoritairement composée de clubs de sport de petite taille : plus de 9 structures sur 10 comptent moins de 10 salariés et 63% d'entre elles sont classées dans la catégorie d'activité économique « activité de clubs de sports » de l'INSEE. Ces structures cohabitent au sein de la branche avec les grands clubs professionnels, les institutions du mouvement sportif ou encore les exploitants d'installations sportives. Ainsi, même si la moitié des structures fonctionnent avec un budget annuel inférieur à 85 000 €, le budget moyen s'élève à 240 000 €, tiré par les 3% des structures ayant un budget annuel supérieur à 1 million d'euros.

Le financement des structures associatives repose très largement sur des ressources privées

Contrairement à une idée reçue, le financement des organisations de la branche professionnelle du sport est très majoritairement assuré par le secteur privé. L'auto-financement est ainsi très largement majoritaire dans le financement des structures de la branche. Il représente 59% des ressources des structures associatives, avec notamment un poids très important des adhésions, et 72% de celles des sociétés commerciales, avec ici un poids important des abonnements notamment pour les structures de loisirs sportifs marchands. A l'inverse, le poids des financements publics se retrouve minoritaire. Il représente une part loin d'être négligeable pour les structures associatives (24%) mais pèse de façon plus marginale pour les sociétés commerciales (5% en moyenne). Concernant le sport professionnel, le financement est relativement hétérogène selon les disciplines sportives. Les clubs de football se financent ainsi majoritairement par le biais des recettes tirées de la commercialisation des droits de retransmission

et par les revenus tirés des activités de transferts de joueurs. L'économie des clubs professionnels de basket, de handball et de rugby repose sur la vente de billets pour les rencontres, les prestations d'hospitalités et les revenus de sponsoring (qu'il soit privé ou public²). Le volley professionnel dispose quant à lui d'une économie encore très largement adossée aux subventions publiques, ces dernières représentant en moyenne 53% des ressources des clubs.

Ce qui ne doit pour autant pas masquer l'importance du soutien des acteurs publics, en particulier des collectivités territoriales

Si le financement des organisations de la branche est très majoritairement privé, y compris en ce qui concerne les structures associatives, il ne faut malgré tout pas minimiser le rôle et l'importance du soutien public. D'une part car les subventions représentent en moyenne 24% du budget des structures associatives, ce qui est à la fois loin d'être anecdotique et témoigne mal de la réalité du financement de certaines associations, dont le taux de subventionnement peut être bien supérieur à cette moyenne. D'autre part car les données économiques concernant le financement des structures de la branche n'intègrent pas la valorisation de prestations non monétaires fournies par les acteurs publics notamment concernant la mise à disposition des équipements sportifs (voire d'éducateurs sportifs) nécessaires à la pratique. Le soutien public demeure ainsi structurant pour de nombreuses structures de la branche. Notons que ces données n'intègrent pas non plus de valorisation du bénévolat qui constitue lui aussi une ressource non-financière déterminante des structures de la branche, en particulier des associations sportives.

² Le sponsoring public est à différencier des subventions dans la mesure où il correspond à l'achat de prestations de services et suppose des contreparties tangibles.

1. Le périmètre de la branche du sport

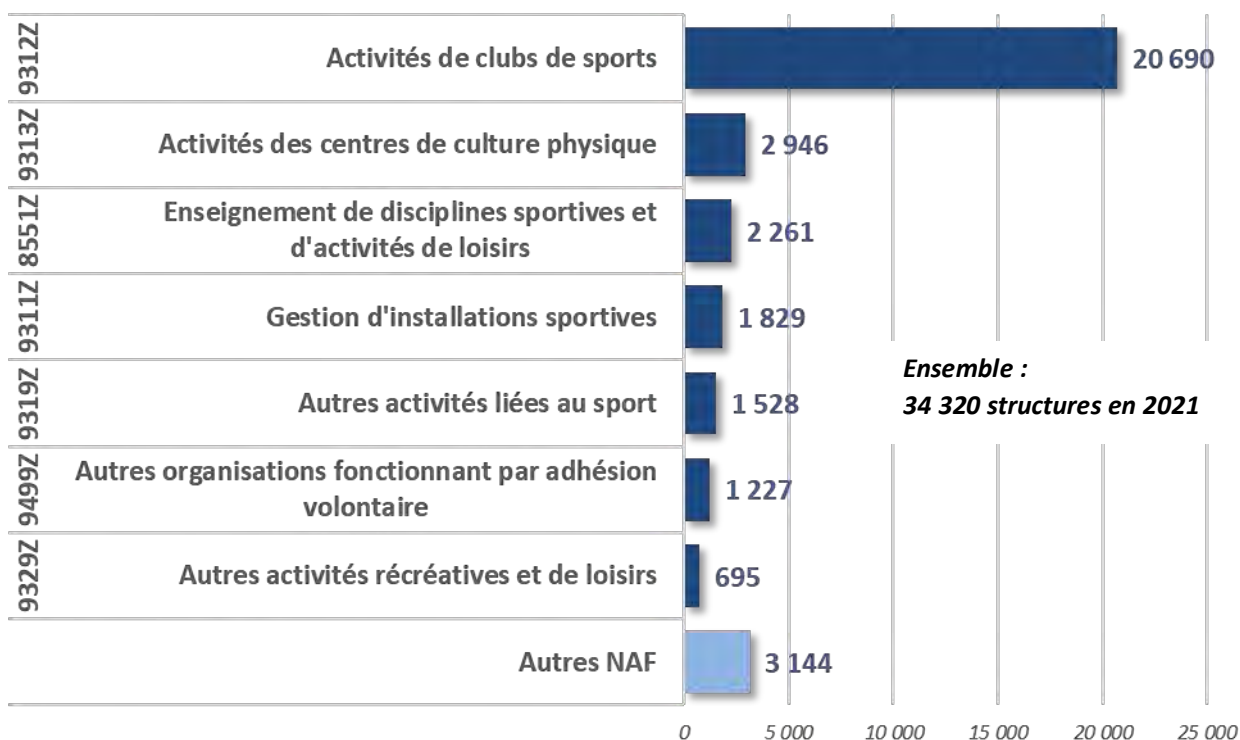
► Les établissements de la branche du sport : deux-tiers de clubs de sports

Le périmètre de la branche repose sur l'application à titre principal de la **Convention Collective Nationale du Sport**. Depuis quelques années, le ministère du travail procède à un recensement des employeurs selon les CCN appliquées. L'estimation repose sur la sélection des employeurs appliquant la CCNS (IDCC 2511). L'estimation est sensible à la frange importante d'unités employant 0 ou 1 salarié qui, selon les années, entrent ou sortent du champ des structures employeurs.

L'estimation des effectifs selon l'activité exercée est produite par le croisement entre la table de passage SIREN-IDCC produite par la Dares (2023) et le répertoire Sirene de l'Insee (2024), en ne considérant que les structures déclarées actives.

Cette estimation permet de décomposer selon l'activité principale un ensemble de **34 320 structures ayant employé au moins un salarié** au cours de l'année 2021 selon la Dares. Le dénombrement des établissements réalisé selon cette méthode permet en outre d'estimer à 63% le poids des clubs de sports (Naf 93.12Z) dans l'ensemble des établissements du périmètre de la branche professionnelle du sport.

Nombre d'entreprises ou associations actives en 2021



Source : traitement Quadrat sur TP-SIRET-IDCC et Insee-Sirene, 2023

2. Les établissements de la branche du sport

► Les établissements de la branche du sport

La progression du nombre d'établissements du sport reste dynamique après la crise sanitaire

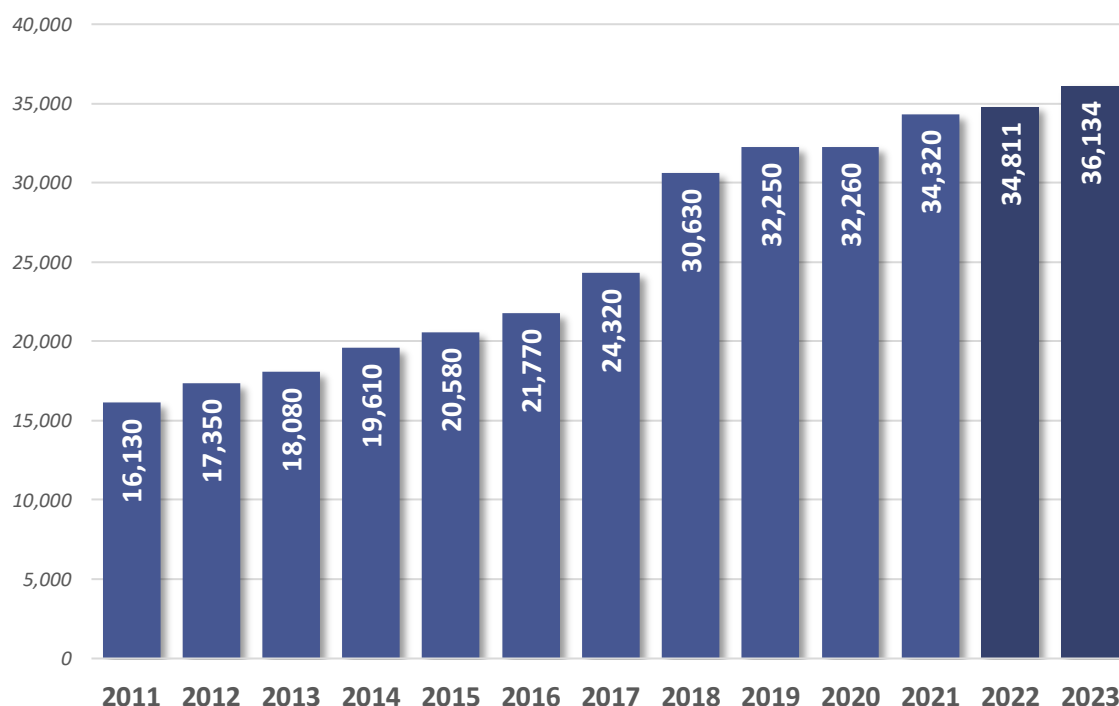
Au cours des dernières décennies, la **forte diffusion des pratiques sportives** dans la population et la diversification des modes de pratique ont dynamisé la progression du nombre de structures associatives ou marchandes exerçant une activité dans le domaine du sport.

Si le **rattachement progressif à la branche du sport** d'un certain nombre de structures sportives, certaines étant historiquement rattachées à d'autres champs conventionnels (notamment suite à l'avenant n°37bis du 6 novembre 2009 portant modification du champ d'application de la convention), a alimenté la croissance du nombre de structures de la branche au cours de la décennie 2011-2021, le rapprochement entre les différentes séries de données semble indiquer que ce facteur de croissance a atteint sa limite.

Ces évolutions se sont traduites par un **doublement** du nombre d'établissements employeurs entre 2011 et 2021. Si la période de crise sanitaire a temporairement enrayé cette progression, la tendance est désormais de nouveau orientée à la hausse, sur un rythme **dynamique**, bien que plus modéré, de l'ordre de +3% par an.

Sur les années récentes, une estimation robuste de l'évolution du nombre d'établissements employeurs peut être réalisée à partir de l'agrégation des DSN produite par l'Acos au niveau Naf-700 pour 2022, par l'Urssaf au niveau Naf-88 pour 2023. Sur cette base, en appliquant la décomposition des structures de la branche du sport selon les activités principales exercées, on estime à +1,4% l'augmentation du nombre d'établissements employeurs en 2022, à +3,8% en 2023. Cela conduit à une estimation de **36 134 établissements employeurs en 2023**.

Évolution du nombre d'établissements employeurs sur la période 2011-2023



Sources : fiches Dads jusqu'en 2021, traitements Quadrat sur Acos et Urssaf pour 2022 et 2023

► **La diversité des types d'établissements**

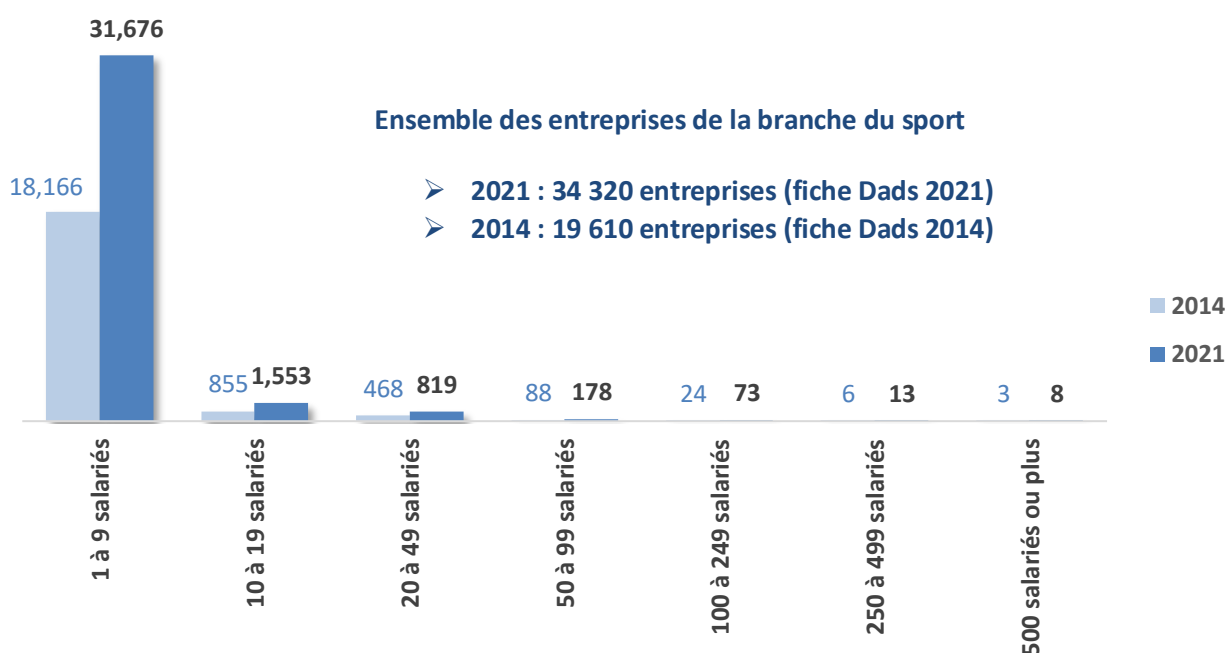
Les établissements de la branche du sport restent largement concentrés sur les tranches de petite taille

Plus de 92% des 34 320 entreprises et associations de la branche du sport recensées en 2021 emploient moins de 10 salariés. Cette proportion est restée globalement stable au cours de la dernière décennie. Son développement sur la période s'est donc plutôt réalisé par l'intégration dans le périmètre de la branche de structures de taille présentant une composition par taille équivalente.

En 2021, 60% des entreprises et associations de la branche du sport ont 3 salariés ou moins, et plus des deux tiers (68%) comptent moins de 5 salariés. A l'inverse, la branche compte dans ses rangs moins d'une centaine d'entreprises (94 en 2021 selon la Dads) de plus de 100 salariés. Il s'agit souvent de structures commerciales, comme les clubs de football professionnels, de grands organisateurs d'événements sportifs ou des grandes fédérations des disciplines disposant d'un grand nombre de licenciés.

Toutefois, la progression du nombre de structures des dernières années a été plus rapide sur les tailles les plus élevées que sur les unités les plus modestes en nombre de salariés. Le nombre d'entreprises employant au-delà de 100 salariés a ainsi plus que doublé entre 2014 et 2021.

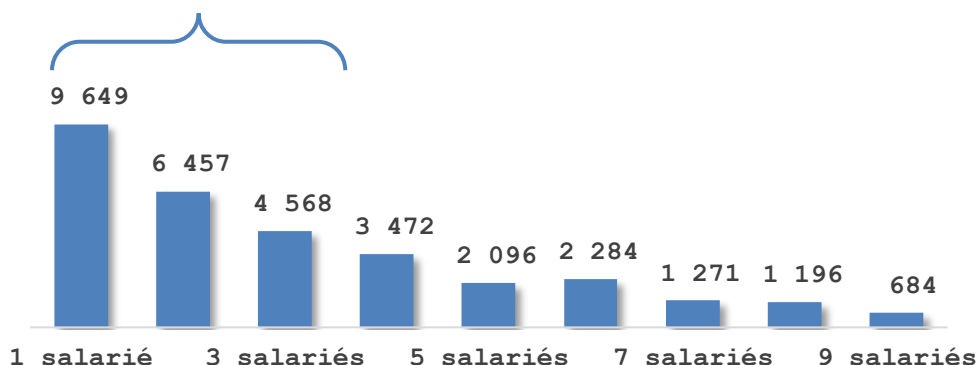
Nombre d'établissements employeurs par tranche d'effectifs, en 2014 et en 2021



Source : enquête Afdas, CPNEF du Sport, Quadrat-études, 2024
Enquête calée sur les tranches d'effectifs de la fiche Dads 2021

Nombre d'établissements employeurs de moins de 10 salariés en 2021

60% des établissements
comptent 3 salariés ou moins



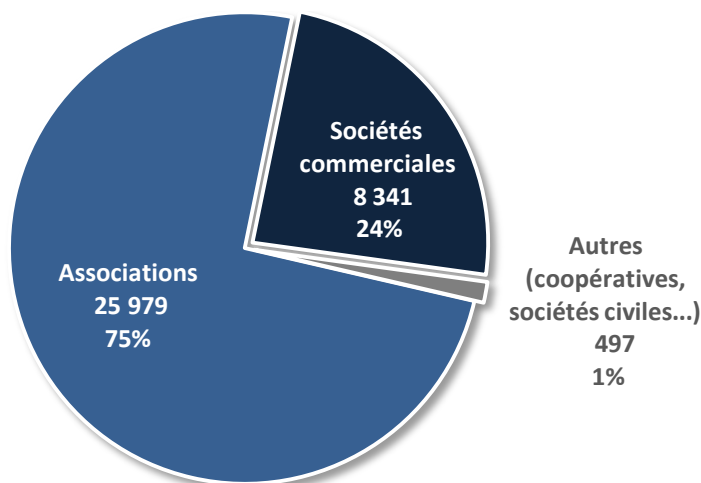
Source : enquête Afdas, CNEF du Sport, Quadrat-études, 2024, enquête calée sur les tranches d'effectifs de la fiche Dads 2021

Les structures associatives demeurent largement majoritaires mais la progression de la part du secteur marchand s'accélère

La base Sirene (produite par l'INSEE) rassemble les numéros SIRET des établissements actifs du territoire, et la table de passage SIRET-IDCC permet d'accéder à la liste des établissements rattachés à la Convention Collective Nationale du Sport. Le croisement de ces deux sources permet **d'estimer à plus de 75% la proportion de structures de la branche du sport qui sont des associations.**

Toutefois, la progression de la part des structures marchandes, déjà pointée dans le rapport de branche de 2018, semble s'intensifier au cours des dernières années. Il n'est possible d'objectiver cette évolution qu'à partir de statistiques portant sur le champ plus large de l'ensemble des « activités sportives, récréatives et de loisirs » composé pour plus de la moitié d'opérateurs du sport. Sur ce périmètre, la part des établissements du secteur privé hors ESS, selon la classification adoptée par l'Acoss, atteint 30% en 2022 contre 18% en 2012, ainsi que 45% des effectifs salariés contre 39% en 2012.

Nombre de structures selon le statut juridique dans la branche du sport



Source : traitements Quadrat-études sur TP-SIRET-IDCC, 2023

Cette dynamique s'explique notamment par la diversification et l'individualisation des pratiques sportives plutôt favorables au développement de structures (clubs de sport, d'escalade, de cross-fit...) qui sont majoritairement des entités marchandes.

► **La démographie d'entreprises**

La dynamique de création demeure extrêmement élevée

Si le chiffre des créations d'entreprises ne constitue qu'un indicateur imparfait de la conjoncture d'une activité économique, la trajectoire de la série dans les activités sportives montre à la fois un haut niveau d'attractivité du secteur et la bonne résistance du secteur à la crise sanitaire. En effet, une étude de la BPCE³ estime le nombre de créations d'entreprises à près de 15 000 unités en 2021 (nombre de créations d'entreprises incluant les entreprises n'employant pas de salarié), ce qui constitue un taux de création extrêmement élevé⁴.

En 2020, année marquée par les conséquences de la crise sanitaire, les créations ont bien résisté avec 11 000 unités créées. On estime toutefois que la création d'entreprise a parfois été un moyen de compenser la perte d'emploi ou une baisse des revenus liée à une activité partielle.

Dans cet ensemble, les activités d'enseignement et de coaching concentrent 66% des créations de nouvelles unités. Elles correspondent pour l'essentiel à des entités sans salarié, tout au moins au moment de la création.

Les cessations d'activité semblent se stabiliser

Sur le même périmètre, l'étude de la BPCE recensait 6 000 cessations d'activité en 2021, ce qui correspond au volume atteint en 2016 après une période de forte croissance. Ces caractéristiques de la démographie d'entreprises traduisent une stabilisation du tissu économique après la période de forte croissance des deux décennies précédentes. Une large majorité (80%) des cessations d'activité dans le sport sont sans motif connu, elles correspondent à un arrêt de l'activité et peuvent traduire un basculement de l'activité vers une autre structure.

Le nombre de défaillances ne peut pas être directement comparé à celui des créations notamment car cette procédure juridique ne constitue qu'une faible partie des cessations d'activités. En revanche, la trajectoire de la série chronologique des défaillances indique une progression inférieure à celle du nombre de structures actives sur la dernière décennie avec 836 défaillances en 2019 contre 643 en 2010.

L'étude pointe toutefois que la faible diversification des activités, souvent sur une seule activité ou discipline sportive, ainsi que la faiblesse des fonds propres au regard des besoins d'investissement fragilisent les structures marchandes, notamment celles qui ont dû revoir leurs perspectives de développement de leurs parts de marché suite à la crise sanitaire.

Enfin, l'activité des associations, traditionnellement considérée comme moins exposée que celle des entreprises face aux chocs de l'économie marchande, doit faire face à un réel défi à la suite de la perte d'adhérents pendant l'épisode de la pandémie de Covid-19. En effet, leurs ressources reposant plus largement sur les recettes des usagers (licences, adhésions, évènements...) que sur les subventions

³ BPCE, Les carnets de l'Observatoire – économie du Sport, fév. 2021.

⁴ Le périmètre de l'étude comprend les associations mais aussi des médias sportifs et d'autres acteurs qui ne relèvent pas de la CCN du Sport. Toutefois, les évolutions des indicateurs restent pertinentes.

publiques⁵, elles ont été largement affectées par la baisse du nombre d'adhérents et des recettes afférentes.

Pour conclure sur les cessations d'activité, il conviendra de rester prudent dans l'analyse de ces données dans la mesure où les aides publiques mises en place durant la période COVID pourraient avoir maintenu actives certaines structures bénéficiaires. Le maintien des défaillances sera ainsi à confirmer à l'aune des données 2022 et 2023.

⁵ L'étude de la BPCE estime à 70% le poids des recettes propres et à 22% la part des subventions publiques dans les recettes des associations sportives, contre 45% pour l'ensemble des associations.

3. Les performances économiques et financières

► Le renforcement progressif du secteur marchand

La mutation de la demande sportive semble davantage profiter au segment marchand du marché sportif

Depuis le dernier rapport de branche était observée une croissance du segment marchand au sein du marché sportif. Cette évolution trouve son origine dans la mutation de la demande sportive, qui semble s'affranchir du modèle fédéral et des logiques d'inscriptions annuelles.



Un développement économique qui apparait hétérogène entre les structures associatives et marchandes

La plupart des structures associatives sont de petite taille, et certains de leurs dirigeants peuvent parfois manquer d'une vision stratégique et/ou de moyens pour mettre en œuvre leurs projets. Ces structures ont du mal à se développer et préfèrent stabiliser leurs activités existantes plutôt que de les étoffer ou d'en développer de nouvelles. Aujourd'hui, le modèle économique des associations sportives nécessite – encore et toujours – de se diversifier, dans la mesure où leur offre sportive, bien qu'en évolution, peut encore apparaître en décalage avec les attentes des pratiquants et que la crise sanitaire a même pu obérer la dynamique d'autonomisation financière amorcée par certaines structures associatives.

Les structures privées marchandes quant à elles ont dû faire face une période inflationniste avec à la clé un renchérissement parfois considérable de leurs charges (notamment en lien avec les factures énergétiques). Cette période fût complexe pour les plus petites structures (indépendantes de grands réseaux) sans fonds propres ou avec une surface financière limitée pour y faire face, ce qui a pu se traduire par un phénomène de concentration du marché autour de quelques grands groupes.

En conséquence, les modèles associatifs et marchands se développent à des rythmes variés, compte tenu de caractéristiques hétérogènes :

	Modèle associatif	Modèle marchand
Adaptation / Déclinaison de l'offre de pratique	L'offre sportive proposée par les structures associatives s'est développée vers plus de compétition, d'activités de loisir, d'initiation et d'éveil sportif.	L'offre de pratique sportive s'est rapidement développée, la clientèle des structures marchandes est variée et en constante progression.
Intégration de prestations de service	Les modèles économiques associatifs qui intègrent une part de prestations (<i>stages sportifs, séjours de vacances sportives, camps de perfectionnement...</i>) sont minoritaires.	Les structures marchandes nourrissent leur croissance financière en remettant régulièrement à jour leur offre de services de sorte de toucher de nouveaux publics.
Développement d'initiatives sociales	Les financements publics changent de nature avec le passage d'une logique de subventionnement à celle d'appels à projets qui oriente (voire contraint) l'évolution des projets associatifs. L'État et les collectivités territoriales peuvent parfois donner aux associations l'impression de réaliser des « prestations de services ».	Les structures marchandes développent des initiatives sociales/sociétales dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et l'intègrent depuis longtemps à leur stratégie de valorisation de leur image de marque auprès de partenaires privés.

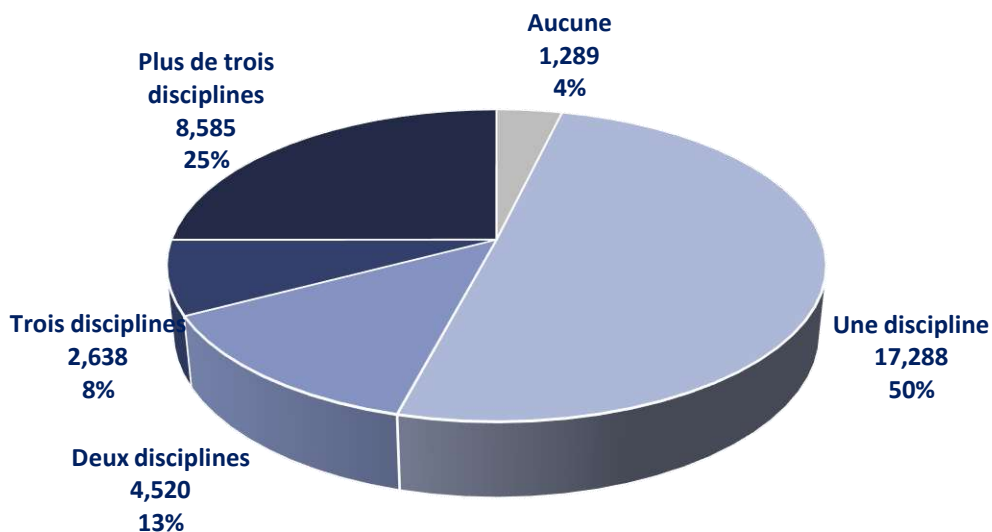
Si les données économiques laissent apparaître une double croissance du nombre de structures et du nombre d'emplois salariés au sein de la branche, il n'en demeure pas moins que les structures affiliées à la branche professionnelle du sport conservent une taille relativement réduite, en particulier les structures associatives. Ces dernières, largement majoritaires au sein de la branche (74%), continuent de faire face à un enjeu de structuration, ce dernier devant s'entendre soit en termes de création ou de croissance du nombre d'emplois soit en termes de pérennisation/sécurisation des emplois existants. Dans un contexte concurrentiel renforcé (notamment avec les structures privées marchandes proposant des offres de loisirs sportifs) et un contexte économique délicat (avec les incertitudes entourant les financements publics), l'enjeu de structuration pour les structures associatives s'avère particulièrement prégnant.

Les différentes structures de la branche : beaucoup de clubs amateurs positionnés sur une seule discipline

La branche est très majoritairement composée de clubs sportifs amateurs, qui rassemblent 73% du nombre de structures selon l'enquête, et d'institutions du mouvement sportif (fédérations, ligues régionales, comités départementaux...), qui comptent pour 15% du nombre de structures.

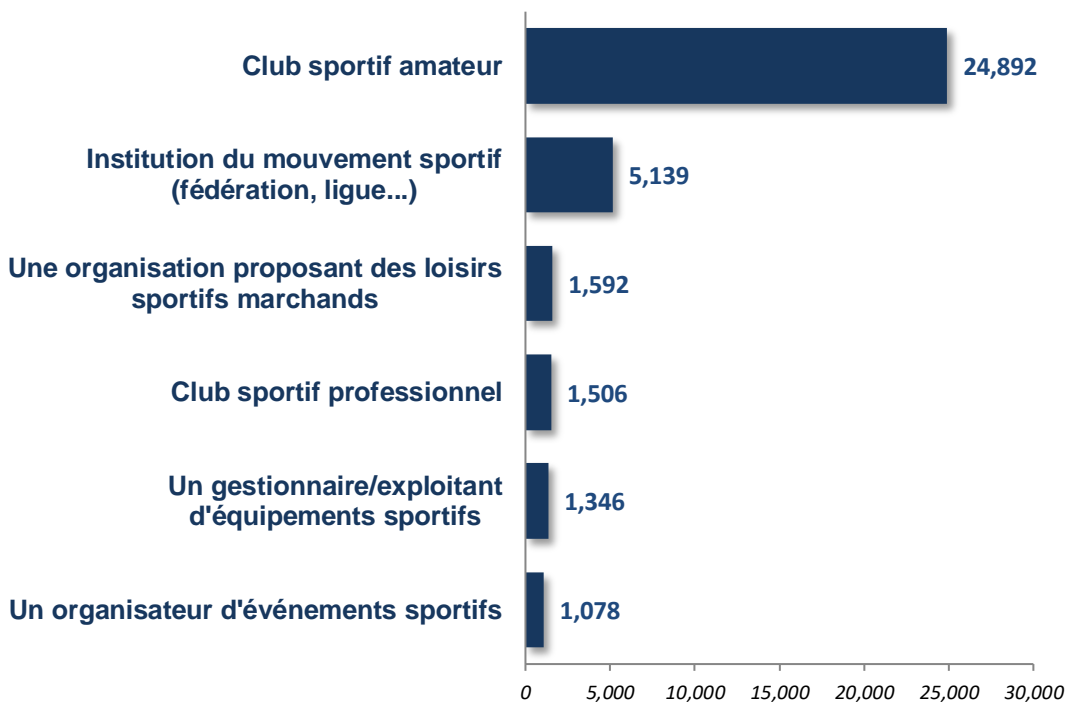
Les structures sportives proposent une offre sportive majoritairement mono-disciplinaire. Plus de la moitié des structures (51%) ne proposent ainsi qu'une discipline sportive, tandis qu'un quart d'entre elles en proposent plus de trois. On a donc une dichotomie assez nette entre clubs multisports et structures mono-disciplinaires.

Nombre de disciplines proposées



Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

Nombre de structures* selon le type



*Le nombre de structures est supérieur à 34 320 car certaines structures entrent dans plus d'une de ces catégories et sont donc comptabilisées plusieurs fois

Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

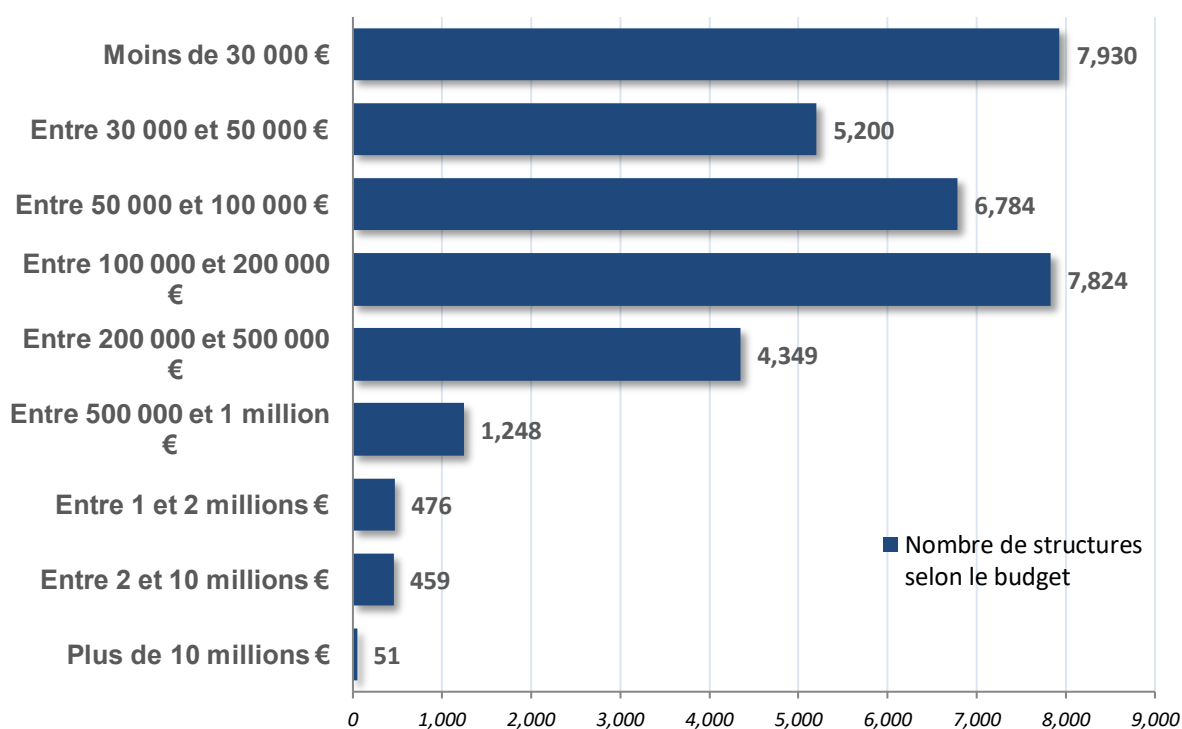
► **Les budgets de fonctionnement des structures de la branche du sport**

Les budgets déclarés par les structures de la branche du sport présentent sans surprise une forte hétérogénéité, notamment parce que la branche compte dans ses rangs de grands clubs professionnels sous forme de sociétés commerciales (majoritairement issus du football) qui cohabitent avec un grand nombre d’associations de petite taille.

La plupart des structures sportives présentent un budget annuel inférieur à un demi-million d’euros et le budget moyen s’établit autour de 240 000 €, cependant :

- Près de 40% des structures de la branche ont un budget annuel inférieur à 50 000 €
- Plus de 80% des structures de la branche ont un budget annuel inférieur à 200 000 €
- La moyenne du budget est tirée par les 3% des structures ayant un budget supérieur à 1 million d’euros

Budget déclaré des structures de la branche du sport



Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

► **Les différentes sources de financement des structures sportives**

L’enquête réalisée dans le cadre de la production de ce rapport démontre à nouveau que le financement privé demeure majoritaire pour les structures de la branche du sport. L’autofinancement (adhésions/licences...) demeure leur principale source de financement, à hauteur de 60% du budget total, soit près de 5 Milliards d’euros.

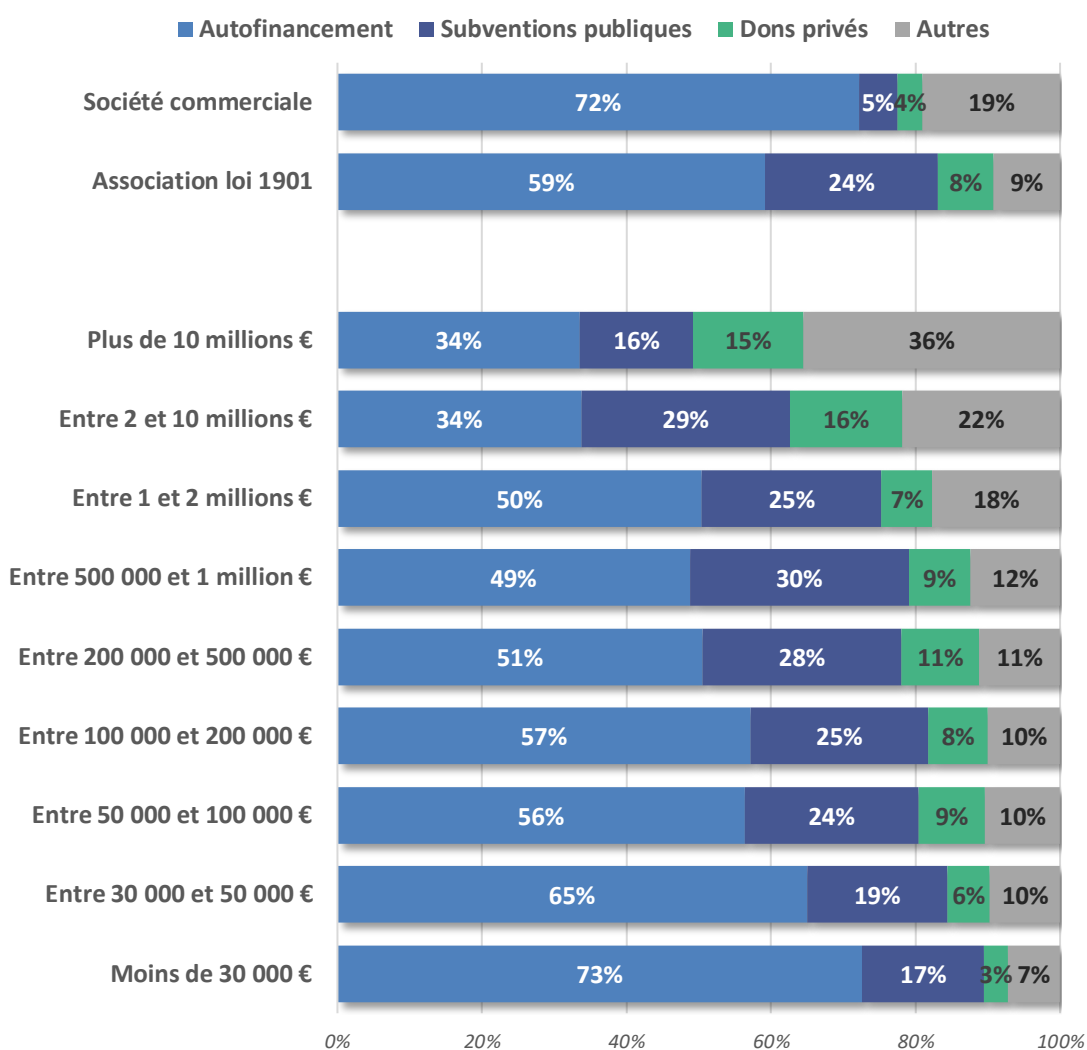
Les subventions publiques ne représentent que 23% des sources de financement des structures du sport. Cela représente un montant agrégé de 1,8 Mrds €. Cette part du financement public, bien qu’importante, reste donc minoritaire. Cela ne doit cependant pas minimiser le rôle décisif du soutien public au sens large

en faveur des structures sportives. Les acteurs publics, au premier rang desquels les collectivités territoriales, contribuent ainsi de façon non-monnaire au soutien des structures de la branche, en particulier associatives, notamment par la mise à disposition des équipements sportifs nécessaires à la pratique (voire, parfois, d'éducateurs sportifs).

Les dons privés contribuent à hauteur de 7% au financement des structures sportives tandis que les autres moyens représentent en moyenne 10% du budget global.

La composition du budget est toutefois marquée par un effet taille (la part de l'autofinancement diminue avec la surface financière) ainsi que par le statut juridique des structures (la part des subventions est plus forte dans les structures associatives que dans les sociétés commerciales).

Part des différentes sources de financement dans le budget des structures de la branche du sport



Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

Concernant les structures de grande taille, celles disposant d'un budget compris entre 2 et 10 millions d'euros ou celles disposant d'un budget supérieur à 10 millions d'euros, le poste "autres produits" s'établit à des niveaux significatifs à respectivement 22% et 36%. Ceci s'explique par le fait que l'on retrouve ici des structures telles que les clubs sportifs professionnels qui disposent notamment de revenus significatifs

provenant de la commercialisation des droits de retransmission télévisée qui n'ont pas été comptabilisés en autofinancement.

Le poids économique des structures de la branche du sport s'élève à près de 10 milliards d'euros

Hors sport professionnel, selon les résultats de l'enquête, le budget total agrégé des structures de la branche du sport s'élève à **6,2 Mrds d'euros**. La masse salariale versée par ces structures s'élève à 1,8 Mrds d'euros, soit 29% du budget total de cet ensemble hors sport professionnel.

Par ailleurs, selon les organismes de contrôle de gestion des ligues professionnelles, le poids économique du sport professionnel (basket-ball, football, handball, hockey-sur-glace, rugby et volley-ball) est de **3,5 Mrds d'euros**. Dans cet ensemble, la masse salariale s'élève quant à elle à 2,6 Mrds d'euros, soit 74% du budget des structures du sport professionnel.

► **La localisation des établissements de la branche du sport**

La répartition géographique des établissements de la branche du sport traduit en premier lieu la forte diffusion des associations sportives sur l'ensemble du territoire. Mesuré à partir du nombre de structures, le secteur du sport concerne toutes les régions avec un poids relatif assez homogène, ce qui permet un maillage territorial assez fin.

Localisation des établissements de la branche du sport

